

**Conseil Municipal****Séance du 27 Septembre 2018  
Convocation du 14 Septembre 2018****Ordre du jour**

1. **Maison de Santé : actualisation de la demande de subvention DETR et loyers à définir.**
2. **Avenant aux études préalables aux travaux d'Assainissement**
3. **Participation au Réseau d'Aides Spécialisées aux Enfants en Difficultés (RASED) - Année scolaire 2018-2019**
4. **Convention « Ecoles Numériques Innovantes et Ruralité »**
5. **Adhésion au groupement de commandes pour l'achat d'énergies sur le périmètre de la région BOURGOGNE FRANCHE-COMTE en tant que membre**
6. **Convention d'occupation temporaire relative à l'installation d'une station GNSS permanente**
7. **Demande de subvention 2018 Association Pays d'Othe Multisports**
8. **Participation financière de la commune pour le transport scolaire des élèves de l'école publique**
9. **Acquisition d'un lave-vaisselle pour la Cantine Scolaire**
10. **Location d'un garage communal**
11. **Informations et questions diverses**

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni le 27 Septembre 2018 à 20 h 30 sous la présidence de Monsieur Patrick HARPER, Maire.

**Assistaient à la séance :** M. Jean-Louis BONNET, Mme Annick GRELLAT-MAZIER, M. Philippe LANDUREAU, Mmes Catherine BOLLÉA, Marie-Laure LEFEBURE, MM. Dominique BALLU, Jean LESPINE, Mmes Marie CORNUAT, Catherine LEFILS, Valérie CHATELAIN.

**Absent représenté :** M. Guy JACQUINOT représenté par M. Patrick HARPER.

**Absent excusé :** M. Rodolphe LAMBERT

Madame Catherine BOLLÉA a été élue secrétaire de séance.

\*\*\*\*\*

Le procès-verbal de la précédente séance est adopté à l'unanimité.

\*\*\*\*\*

❖ **Maison de santé : actualisation de la demande de subvention DETR et loyers à définir**

Dans le cadre de la création d'une maison de santé, M. le Maire rappelle que la demande de subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) a été actualisée.

Le montant des loyers de la maison de santé sera arrêté lors de la prochaine réunion de Conseil Municipal.

❖ **Avenant aux études préalables aux travaux d'Assainissement - Délibération 2018 n° 055 - Classification 1.1 Marché Public**

Identification du titulaire du marché : IRH Ingénieur Conseil – Agence d'Orléans à OLIVET 45166

Le présent avenant concerne les prestations suivantes : L'enquête terrain réalisée en début d'étude par IRH a révélé un maillage des cours d'eau complexe. Il a donc été décidé suite à la réflexion des membres du comité de suivi de cette étude de rajouter aux deux points de mesures initialement prévus dans le marché, des points

supplémentaires pour apprécier l'impact de la station d'épuration de Cerisiers sur le milieu naturel, ainsi que les assainissements non collectifs potentiellement raccordés sur ce même milieu.

<b>Montant de l'avenant :</b> Taux de TVA 20 % Montant HT : 1 530 € Montant TTC : 1 836 €	<b>Nouveau montant du marché public :</b> Taux de TVA 20 % Montant HT : 20 630,60 € Montant TTC : 24 756,72 €
--	--

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte cet avenant n°1 au marché d'études préalables aux travaux d'assainissement et autorise le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à ce dossier.

❖ **Avenant aux études préalables aux travaux d'Assainissement - Délibération 2018 n° 055 bis - Classification 1.1 Marché Public**

*Cette délibération retire et remplace la délibération 2018 n° 055 Erreur matérielle*

Identification du titulaire du marché : IRH Ingénieur Conseil – Agence d'Orléans à OLIVET 45166

Le présent avenant concerne les prestations suivantes : L'enquête terrain réalisée en début d'étude par IRH a révélé un maillage des cours d'eau complexe. Il a donc été décidé suite à la réflexion des membres du comité de suivi de cette étude de rajouter aux deux points de mesures initialement prévus dans le marché, des points supplémentaires pour apprécier l'impact de la station d'épuration de Cerisiers sur le milieu naturel, ainsi que les assainissements non collectifs potentiellement raccordés sur ce même milieu.

<b>Montant de l'avenant :</b> Taux de TVA 20 % Montant HT : 2 987,50 € Montant TTC : 3 585,00 €	<b>Nouveau montant du marché public :</b> Taux de TVA 20 % Montant HT : 22 088,10 € Montant TTC : 26 505,72 €
--	--

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte cet avenant n°1 au marché d'études préalables aux travaux d'assainissement et autorise le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à ce dossier.

❖ **Participation au Réseau d'Aides Spécialisées aux Enfants en Difficultés (RASED) - Année scolaire 2018-2019 - Délibération 2018 n°056 - Classification 7.1 Décisions budgétaires**

Le Maire rappelle l'engagement de la Commune de CERISIERS à participer financièrement aux dépenses du R.A.S.E.D, au profit des enfants des écoles de Cerisiers, en difficultés :

- 1,20 € par élève et par an pour la psychologue
- 1,20 € par élève et par an pour le maître spécialisé

Pour l'année scolaire 2018-2019, le nombre d'élèves concernés à Cerisiers, s'élève à 68 enfants sans la maternelle (base effectifs 2017/2018). La participation à verser pour le R.A.S.E.D s'élève donc à 163,20 €.

La Commune de Cerisiers, commune centralisatrice, prendra en charge les factures relatives aux frais de fonctionnement du R.A.S.E.D lorsque toutes les Communes adhérentes seront à jour de leur participation.

A l'unanimité, le Conseil Municipal donne son accord.

❖ **Convention de partenariat « Ecoles Numériques Innovantes et Ruralité » - Délibération 2018 n°057 - Classification 7.1 Décisions budgétaires**

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il convient de signer une convention avec l'académie de DIJON pour mettre en place un partenariat qui servira à accompagner les personnels de l'école dans la mise en œuvre de leur projet numérique. Cette convention sert également à définir les modalités de financement de l'acquisition des équipements numériques mobiles et services associés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à signer cette convention.

❖ **Adhésion au groupement de commandes pour l'achat d'énergies sur le périmètre de la région BOURGOGNE FRANCHE-COMTE en tant que membre - Délibération 2018 n°058 - Classification 1.4 Autres types de contrat**

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 et notamment son article 28

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu l'acte constitutif du groupement de commandes pour l'achat d'énergies et des services associés sur le périmètre de la Région Bourgogne Franche-Comté coordonné par le Syndicat Intercommunal d'Energie, d'Equipement et d'Environnement de la Nièvre ci-jointe en annexe,

Objet : Adhésion à un groupement de commandes et autorisation de signer les marchés et/ou accords-cadres et marchés subséquents

L'acte constitutif a une durée illimitée.

Le coordonnateur du groupement est le Syndicat Intercommunal d'Energies, d'Equipement et d'Environnement de la Nièvre. Il est chargé à ce titre de procéder, dans le respect des règles prévues par l'ordonnance n° 2015-899 et le décret n° 2016-360, à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection d'un ou de plusieurs cocontractants en vue de la satisfaction des besoins des membres dans les domaines visés à l'article 2 de l'acte constitutif. Le coordonnateur est également chargé de signer et de notifier les marchés ou accords-cadres qu'il passe, chaque membre du groupement, pour ce qui le concerne, s'assurant de la bonne exécution des marchés. En matière d'accord-cadre, le coordonnateur est chargé de conclure les marchés passés sur le fondement de l'accord-cadre, chaque membre du groupement, pour ce qui le concerne, s'assurant de sa bonne exécution. En outre, le coordonnateur est chargé de conclure les avenants aux accords-cadres et marchés passés dans le cadre du groupement.

La CAO de groupement sera celle du Syndicat Intercommunal d'Energies, d'Equipement et d'Environnement de la Nièvre, coordonnateur du groupement

La liste des contrats concernés par ce groupement de commande est annexée à la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- accepte les termes de l'acte constitutif du groupement de commandes pour l'achat d'énergies et des services associés, annexé à la présente délibération,
- autorise l'adhésion de la Commune de CERISIERS en tant que membre au groupement de commandes ayant pour objet l'achat groupé d'énergies et des services associés,

- autorise le maire à signer l'acte constitutif du groupement,
- autorise le représentant du coordonnateur à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour le compte de la Commune de CERISIERS et ce sans distinction de procédures ou de montants lorsque les dépenses sont inscrites au budget,
- Prévoit dans son budget de s'acquitter de la participation financière prévue par l'acte constitutif,
- donne mandat au Syndicat Intercommunal d'Energie, d'Equipement et d'Environnement de la Nièvre pour collecter les données relatives aux sites annexés à la présente délibération auprès du gestionnaire de réseau.

Annexe :

Liste des Références d'Acheminement d'Electricité (RAE) de la Commune de CERISIERS à intégrer au groupement de commandes du Syndicat Intercommunal d'Energie, d'Equipement et d'Environnement de la Nièvre pour l'achat d'énergies sur le périmètre de la région Bourgogne Franche-Comté.

Nom de l'installation	Adresse	RAE	Puissance souscrite	Tarif	Date d'entrée
Salle des Fêtes	Place de l'Eglise 89320 CERISIERS	30001243037993	48 kVa	jaune	01/01/2020

❖ **Convention d'occupation temporaire relative à l'installation d'une station GNSS permanente - Délibération 2018 n°059 - Classification 1.4 Autres types de contrat**

Le Maire présente le projet de la Société GEOFLEX dont le siège social est situé 4 grande rue du 8 mai 1945 à VAUHALLAN 91430, qui souhaite installer une station GNSS sur la Commune de CERISIERS.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Emet un avis favorable à la Société GEOFLEX pour l'installation d'une station GNSS sur le bâtiment de l'atelier municipal situé Rue Berthier - Parcelles cadastrées Section AB n° 198 et 199
- Autorise le Maire à signer la convention de mise à disposition d'emplacement au profit de GEOFLEX, d'une durée de un an renouvelable, avec une contribution financière de 360 € TTC l'an.

Du fait de la fragilité du support, une attention particulière devra être portée lors de l'installation de cette station.

❖ **Demande de subvention 2018 Association Pays d'Othe Multisports**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, que le dossier de demande de subvention communale 2018, pour l'Association Pays d'Othe Multisports (POM) est recevable. La subvention communale inscrite au budget primitif 2018 sera versée prochainement.

❖ **Participation financière de la commune pour le transport scolaire des élèves de l'école publique - Délibération 2018 n°060 - Classification 7.1 Décisions budgétaires**

Un circuit de transports scolaires a été mis en service pour les hameaux qui respectent les critères.

Le Maire propose que la Commune de Cerisiers reconduise l'aide financière apportée aux familles pour régler une partie des frais de transport scolaire pour leurs enfants scolarisés à l'école publique de Cerisiers.

Pour cette année scolaire, 28 enfants sont concernés, répartis sur les différents hameaux de la commune de Cerisiers.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de prendre 35 € en charge, par élève, du montant total payé par les familles au titre du transport scolaire pour l'année 2018-2019, sous réserve de présentation :

- d'un Relevé d'identité bancaire,
- du livret de famille
- d'une copie de la carte de bus et du justificatif de paiement de celle-ci.

#### ❖ **Acquisition d'un lave-vaisselle pour la Cantine Scolaire**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de retenir le devis de l'Entreprise « Le Froid Icaunais » pour la fourniture d'un lave-vaisselle pour la cantine scolaire, en remplacement de celui usagé : Montant du devis 2 842 € HT Prix remisé.

Le Maire est autorisé à signer le bon de commande.

Les crédits nécessaires sont prévus au chapitre 21 de la section investissement du budget primitif 2018.

#### ❖ **Location d'un garage communal- Délibération 2018 n°061 - Classification 3.3 Location**

Le Maire informe le Conseil Municipal que Madame WARIN demeurant Route de Dixmont 89320 CERISIERS a dénoncé la location d'un garage communal et le libèrera pour le 1er Octobre 2018.

Une personne a fait une demande pour pouvoir louer un garage communal.

A l'unanimité, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord pour Mme MATHEY Elodie, demeurant au 6 Rue d'Arces, 89320 CERISIERS. Le montant du loyer sera de 200 € par an pour un garage

#### **Information et questions diverses**

Monsieur le Maire propose un devis de M. Ménard pour l'élagage de bordures de bois.

#### **Remerciements pour le versement de la subvention communale**

Les Membres des associations « Les Copains d'Abord » et « Gymnastique Volontaire » adressent leurs remerciements pour le versement de la subvention communale.

#### **Demande de participation financière l'Agglomération du Grand Sénonais**

A l'unanimité, le Conseil Municipal ne donne pas suite à la demande de participation financière à l'Agglomération du Grand Sénonais.

#### ❖ **Location exceptionnelle de la salle des fêtes de CERISIERS - Délibération 2018 n°062 - Classification 7.1 Décisions budgétaire**

Suite à un doublon de location de la salle des fêtes de la commune de VILLECHETIVE pour le week-end du 29 et 30 Septembre 2018 et considérant la demande de Madame le Maire de VILLECHETIVE.

Le Conseil Municipal de CERISIERS, à l'unanimité, accepte de louer la salle des fêtes de CERISIERS, à 150 € pour le week-end, au même tarif que la Commune de VILLECHETIVE, qui a besoin d'un dépannage exceptionnel.

Salle des fêtes de CERISIERS louée au nom de M. et Mme OUTIL Thierry, 40 Rue des Bannes, 89320 VILLECHETIVE.

### ❖ **Location ancien local de LA POSTE - Délibération 2018 n°063 - Classification 7.1 Décisions budgétaires**

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que l'ancien local commercial occupé par La Poste est libre.

Il propose de fixer un loyer mensuel de 530 € pour d'éventuels repreneurs à usage commercial.

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte cette proposition et autorise le Maire à signer tout document relatif à cette location pour le compte de la Commune de CERISIERS.

### **Table des Délibérations**

❖ Avenant aux études préalables aux travaux d'Assainissement - Délibération 2018 n° 055 - Classification 1.1 Marché Public	1
❖ Avenant aux études préalables aux travaux d'Assainissement - Délibération 2018 n° 055 bis - Classification 1.1 Marché Public	2
❖ Participation au Réseau d'Aides Spécialisées aux Enfants en Difficultés (RASED) - Année scolaire 2018-2019 - Délibération 2018 n°056 - Classification 7.1 Décisions budgétaires	2
❖ Convention de partenariat « Ecoles Numériques Innovantes et Ruralité » - Délibération 2018 n°057 - Classification 7.1 Décisions budgétaires	3
❖ Adhésion au groupement de commandes pour l'achat d'énergies sur le périmètre de la région BOURGOGNE FRANCHE-COMTE en tant que membre - Délibération 2018 n°058 - Classification 1.4 Autres types de contrat	3
❖ Convention d'occupation temporaire relative à l'installation d'une station GNSS permanente - Délibération 2018 n°059 - Classification 1.4 Autres types de contrat	4
❖ Participation financière de la commune pour le transport scolaire des élèves de l'école publique - Délibération 2018 n°060 - Classification 7.1 Décisions budgétaires	4
❖ Location d'un garage communal- Délibération 2018 n°061 - Classification 3.3 Location	5
❖ Location exceptionnelle de la salle des fêtes de CERISIERS - Délibération 2018 n°062 - Classification 7.1 Décisions budgétaire	5
❖ Location ancien local de LA POSTE - Délibération 2018 n°063 - Classification 7.1 Décisions budgétaires	6

**Les présentes délibérations ont été rendues exécutoires**

**Après dépôt en Sous Préfecture et publication ou notification.**

Suivent les signatures :

HARPER Patrick

BONNET Jean-Louis

GRELLAT-  
MAZIER Annick

JACQUINOT Guy Représenté

LANDUREAU  
Philippe

BOLLÉA Catherine

LEFEBURE Marie-  
Laure

BALLU Dominique

LESPINE Jean

LAMBERT Rodolphe Excusé

CORNUAT Marie

LEFILS Catherine

CHATELAIN  
Valérie